

**Article 1 – les catégories**

Les championnats individuels, Dames et Messieurs, des Comités et de la Ligue des Hauts-de-France comprennent :

- les championnats départementaux et le championnat régional 2<sup>ème</sup> série
- les championnats départementaux et le championnat régional 3<sup>ème</sup> série
- les championnats départementaux et le championnat régional 4<sup>ème</sup> série et NC
- les championnats départementaux et le championnat régional Tennis Entreprise
- les championnats départementaux et le championnat régional 35 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 40 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 45 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 50 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 55 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 60 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 65 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 70 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 75 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 80 ans y compris les Dames
- les championnats départementaux et le championnat régional 8 ans orange
- les championnats départementaux et le championnat régional 9 ans vert
- les championnats départementaux et le championnat régional 10 ans jaune
- les championnats départementaux et le championnat régional 11-12 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 13-14 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 15-16 ans
- les championnats départementaux et le championnat régional 17-18 ans

Soit un total de **42 catégories**, Dames et Messieurs confondus.

**Article 2 – le Comité des Championnats Individuels Hauts-de-France**

Chaque Comité et la Ligue constituent un Comité des Championnats Individuels qui veille à leur bon déroulement.

Le comité des championnats individuels régionaux est composé :

- Du Président de la Commission Compétitions Tennis
- Des Présidents des 4 commissions (Seniors, Jeunes, Seniors + et Tennis Entreprise) de la Commission Compétitions Tennis concernés par les championnats individuels,

**Article 3 – lieux des rencontres**

Ces championnats départementaux et le championnat régional sont organisés sur les installations des Comités Départementaux ou de la Ligue ou des clubs désignés par les Comités des championnats individuels.

Ce dernier détermine chaque année les modalités d'organisation de chacun de ces championnats : dates, lieux, surfaces des courts, etc.

**Article 4 – les engagements**

**Droits d'inscriptions :**

**Jeunes : 10 €**

**Adultes : 15 €**

- Communication des départements auprès de tous les licenciés sur les modalités d'inscriptions.
- Les engagements se font **via les comités départementaux, y compris pour les compétiteurs exempts**, sauf pour les joueurs négatifs et numérotés.
- La date limite des inscriptions aux championnats individuels via les comités (excepté joueurs négatifs et numérotés concernés) est fixée par les comités.
- Les inscriptions et le règlement des engagements des **joueurs négatifs et numérotés**, se font **en ligne via Tenup** (début mars à mi-avril 2026) (homologation Ligue).

#### Article 5 : Communication sur les championnats de Ligue par les départements

- Les comités communiqueront aux licenciés les **dates des phases régionales** et des **Championnats de France** (si elles sont connues) **dès le lancement** de leurs phases départementales.
- Les comités **remettront à chaque qualifié, le jour des finales**, le courrier préparé par la Ligue, dans lequel seront stipulées les **dates des championnats régionaux** et des **Championnats de France**. Les qualifiés devront **confirmer leur participation ou non** au championnat régional, **dès réception de celui-ci**.

#### Article 6 – Licence et Nationalités

- Les Championnats **Jeunes**, Seniors **2des séries** et **Seniors +** sont ouverts aux joueurs de **nationalité française**.
- Les Championnats **3<sup>ème</sup>** et **4<sup>ème</sup> séries** sont ouverts aux ressortissants de l'**Union Européenne**.

Les licences multi-raquettes et Web permettent de participer aux épreuves individuelles. Les licences de type D, S, Padel, Beach et Pickle ne permettent en aucun cas d'y participer.

#### Article 7 – Classements de référence

##### Jeunes :

Classement du **4 novembre 2025** (qualifiés d'office communiqués mi-novembre par l'ETR).

##### Seniors (4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 2<sup>nde</sup> séries) :

Le classement de référence est celui de **septembre** du millésime en cours.

##### Seniors Plus :

**Pas de classement de référence** (car par catégories d'âges).

Notion de **Cut** au classement pour les joueurs qualifiables pour les Championnats de France :

##### Classement minimum requis par catégorie

35 et 40 ans :	15
45 et 50 ans :	15/3
55 et 60 ans :	15/3
65 et 70 ans :	30/1
75 et 80 ans :	30/2 (Dames 80 ans 30/3)

## Article 8 – les conditions de jeux

- Toutes les parties sont disputées au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches (format 1), à l'exception des catégories 65+, 70+, 75+, 80+, où la 3<sup>ème</sup> manche est remplacée par un super jeu décisif à 10 points (format 2).
- Des **points de bonus par partie gagnée** (hors WO) sont attribués aux participants des Championnats régionaux et Championnats de France individuels (cf page classement du site internet de la F.F.T).
- Les différentes organisations, Ligue et Comités Départementaux, fournissent les balles (**balles aux perdants**) de l'ensemble des championnats individuels. La distribution des balles des phases départementales est gérée par chaque comité.
- Les règlements fédéraux s'appliquent quant à la limitation du nombre de parties par jour.
- Les joueurs qualifiés aux Championnats de Ligue devront se rendre disponibles **sur toute la durée de la compétition**, sur convocation du JAT.
- Les championnats se dérouleront prioritairement sur la même surface de jeu que celle prévue pour les Championnats de France. La terre battue est la surface privilégiée mais les parties pourront se dérouler sur toutes autres surfaces mises à disposition par l'organisateur.

## Article 9 : Harmonisation des championnats départementaux

**Date de début des championnats départementaux** : suivant la mise en ligne du classement mensuel d'octobre.

**Fin maximum : veille de la date limite d'envoi des qualifiés :**

**Jeunes :** Mardi 7 avril 2026

**Seniors :** Lundi 27 avril 2026

**Seniors + :** Lundi 27 avril 2026

**Tennis entreprise :** Lundi 27 avril 2026

## Article 10 – les règles de participation aux tableaux régionaux

Les épreuves sont ouvertes :

- **Aux champions des 5 comités départementaux.**

Un courrier établi par la Ligue pour chaque catégorie sera **remis par les comités lors des finales départementales aux qualifiés de la phase régionale**. Ces qualifiés confirmeront immédiatement aux départements leur participation ou non à la phase régionale.

- Des **places supplémentaires** pour des joueurs(euses) ayant participé effectivement au championnat départemental pourront être proposées à certains comités en fonction du **nombre de qualifiés d'office** et du **poids respectif des tableaux de ce comité**, ceci pour constituer les tableaux régionaux les plus représentatifs des forces de la catégorie d'âge concernée.
- A des joueurs **exemptés de participation au championnat départemental** par le Comité des championnats de Ligue, sur proposition de la commission Compétitions Tennis, compte-tenu de leur position dans la hiérarchie nationale. Ces joueurs ne peuvent en **aucun cas participer au championnat de leur comité**.

### A/ Jeunes

L'ETR communiquera la liste des **qualifiés d'office mi-novembre** à la suite de la sortie du classement du 4 novembre 2025.

La liste des **Jeunes exempts de phase départementale** sera publiée après parution du classement de **février 2026**.

#### B/ Seniors

Sont **exempts de la phase départementale** les joueurs **négatifs** et **numérotés**, (classement de **septembre 2025**).

- Les championnats individuels **4<sup>ème</sup> série / Non Classés** sont ouverts aux ressortissants de l'Union Européenne classés en **4<sup>ème</sup> série/Non Classés** n'ayant jamais été en **2<sup>ème</sup> série** et n'ayant pas été classés **15/4** ou mieux au cours des 15 dernières années.
- Les championnats individuels **3<sup>ème</sup> série / Non Classés** sont ouverts aux ressortissants de l'Union Européenne classés en **3<sup>ème</sup> série/Non Classés** n'ayant jamais été classés **2/6** ou mieux et n'ayant pas été **4/6** ou mieux au cours des 15 dernières années.
- Les championnats individuels **2<sup>ème</sup> série** sont ouverts aux joueurs classés en **2<sup>ème</sup> série (classés de 15 à 0 dans les départements)**. Les joueurs négatifs s'inscrivent **directement en championnat régional** (via Tenup).

Le **classement de référence**, pour ces **3 championnats (seniors)**, pris en compte sera celui de **septembre** de l'année sportive considérée.

Les joueurs qualifiés pour un championnat individuel (départemental et/ou régional) par série de classement conserveront leur qualification, **même s'ils ont changé de série aux classements mensuels**, ou à la suite d'une modification de classement effectuée par la commission compétente.

Si, à la suite d'un reclassement, un joueur ne peut plus participer à un championnat par série de classement, il pourra faire une demande de qualification exceptionnelle auprès du Comité des championnats. Dans le cadre d'un championnat par série, un joueur ne pourra s'engager que dans un seul championnat.

#### Joueurs qualifiés pour la phase régionale Seniors :

- Les joueurs **négatifs** et **numérotés** :
  - La date limite d'inscription des joueurs **négatifs** (classement de **septembre**) et **numérotés** est fixée au **lundi 27 avril 2026** (courrier adressé aux joueurs concernés par la Commission Compétition Tennis, début mars à mi-avril 2026).
- Les **champions départementaux** ;
- **Eventuellement 1 finaliste**, sélectionné par le Comité des Championnats Individuels des Hauts-de-France, sur proposition de la commission Compétitions Tennis en fonction de la hiérarchie de classement.

Les **joueuses Top 40** et **joueurs Top 60** au classement du mois de **mai 2026** sont exemptés du championnat régional et peuvent s'inscrire directement au Championnat de France auprès du service compétition de la FFT.

#### C/ Seniors +

La liste des **Seniors +** potentiellement **exempts de phase départementale** sera déterminée par le Comité des Championnats Individuels Hauts-de-France et sera communiquée **courant janvier 2026**.

#### Article 11 – les retours des qualifiés à la phase régionale

La date limite de **retour des qualifiés de chaque comité** pour le Championnat Régional **est fixée au lendemain des finales pour chaque catégorie dans le dernier département.**

Sur **proposition au comité de championnat**, possibilité de **qualifier des joueurs supplémentaires**, ayant participé effectivement au championnat départemental, **en fonction du nombre de qualifiés d'office et du poids respectif des tableaux des comités**, ceci afin de constituer les tableaux régionaux les plus représentatifs des forces de la catégorie d'âge concernée.

#### Article 12 – participation aux Championnats de France – règles de qualification

Le vainqueur du Championnat de Ligue et les éventuels qualifiés supplémentaires ne pourront pas **participer au Championnat de France s'ils n'ont pas ou s'il n'y a pas dans les tableaux**, un joueur ayant le **classement minimal requis par le Comité des championnats de France** pour y participer (règlements sportifs FFT – Art 60 ter).

Seront qualifiés pour les Championnats de France de leur catégorie :

- **Le Champion de Ligue,**
- **Les joueurs suppléants repêchés** en fonction de l'ordre de priorité donné par la Ligue, du classement et du poids de tableau.

Ordre de désignation des joueurs suppléants repêchés : le **finaliste** puis le ou les joueurs les **mieux classés du tableau final régional**. En cas de qualifiés supplémentaires ayant le même classement, le Comité de tournoi prendra en compte le **palmarès du joueur**. Si celui est identique, il sera effectué un **tirage en sort** par le Comité de tournoi.

En cas de qualifications multiples, un compétiteur ne pourra prendre part au championnat régional que dans **un seul tableau**, excepté les jeunes sous le contrôle de la Direction Technique Nationale.